

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



## 19.215 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges suppléants

---

Rapport de la Commission judiciaire du 4 décembre 2019

---

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire prépare l'élection des juges des tribunaux fédéraux et soumet ses propositions à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies).

### Candidats proposés par la commission

La Commission judiciaire propose à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire Madame **Sarah Bechaalany** et Monsieur **Yann Hofmann** aux postes de juge suppléant du Tribunal fédéral pour le reste de la période administrative 2015 – 2020.

Pour la commission :  
Le président

Jean-Paul Gschwind

#### Contenu du rapport

- 1 Situation initiale
- 2 Considérations de la commission
- 3 Curriculum vitae succincts



## 1 Situation initiale

Le juge suppléant Andreas Brunner (PS, langue allemande) quittera ses fonctions fin décembre 2019 pour des raisons d'âge, tandis que le juge suppléant Bernard Abrecht (PS, langue française) a été élu juge ordinaire au Tribunal fédéral à la session d'été 2019. Pour les remplacer, deux postes de juge suppléant de langue française, de préférence avec une spécialisation en droit civil, ont été mis au concours à l'automne 2019, conformément aux besoins du Tribunal fédéral. Les partis sous-représentés au moment de la mise au concours étaient le PS, les Verts, l'UDC et le PBD.

Comme à l'accoutumée, l'annonce a été publiée dans les journaux « Le Temps », « NZZ » et « Corriere del Ticino », sur le site Internet du Parlement et dans le Portail emploi de la Confédération ; la Commission judiciaire en a simultanément informé les groupes parlementaires.

Treize personnes (dont cinq femmes) ont déposé un dossier de candidature ; trois dossiers n'étaient toutefois pas recevables, en raison du non-respect du critère légal de la nationalité. Sur proposition de sa sous-commission, la Commission judiciaire a auditionné quatre personnes le 20 novembre 2019, toutes de langue principale française. À l'issue des auditions, elle a recommandé aux groupes parlementaires les dossiers de Madame Sarah Bechaalany et de Monsieur Yann Hofmann.

## 2 Considérations de la commission

Docteur en droit et avocate, Madame Bechaalany est auréolée d'un parcours académique brillant et a fait forte impression lors de son audition. Elle maîtrise trois langues nationales ainsi que l'anglais et dispose déjà de solides compétences professionnelles et sociales. Enfin, elle est affiliée au parti des Verts, largement sous-représenté parmi les juges suppléants du Tribunal fédéral (-2,7 postes selon la nouvelle clef de répartition).

Pour sa part, Monsieur Hofmann exerce depuis de nombreuses années la fonction de juge auprès des différentes cours du Tribunal cantonal fribourgeois. Bilingue et polyvalent, il justifie en outre d'une longue expérience de greffier, notamment auprès du Tribunal administratif fédéral. M. Hofmann est membre du PDC qui, selon la nouvelle clef de répartition, est également sous-représenté parmi les juges suppléants du Tribunal fédéral (-0,7).

La commission estime que, au vu de leur profil et de leur motivation, les deux candidats possèdent toutes les qualités requises pour remplir la fonction de juge suppléant auprès du Tribunal fédéral.

L'ensemble des groupes parlementaires ayant soutenu ce choix, la commission a décidé, le 4 décembre par voie de circulation, de proposer définitivement à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire Mme Bechaalany et M. Hofmann.

## 3 Curriculum vitae succincts

**Sarah Bechaalany**, née en 1991, originaire de La Brillaz (FR), domiciliée à Marly (FR)

### Formation



**2019**

Brevet d'avocat, Genève

**2017**

Doctorat en droit, Université de Fribourg

**2014**

Master of Law, Université de Fribourg

**2014**

Certificate in Transnational Legal Studies, Kings College et Georgetown University, Londres

#### Activité professionnelle

**Depuis 2019**

Avocate, Lenz&Stahelin, Genève

#### Distinctions

**2017**

Prix du professeur Walther Hug et Prix Vigener

**2013**

Prix du meilleur étudiant en Secured Transactions in Transnational Perspective

**2010**

Équipe gagnante du Moot Court CEDH, Université de Fribourg

**Yann Hofmann**, né en 1978, originaire de Schüpfen (BE), domicilié à Bulle (FR)

#### Formation

**2019-2020**

CAS en magistrature, Académie suisse de la magistrature

**2003**

Licence en droit, Université de Fribourg

#### Activité professionnelle

**Depuis 2018**

Vice-président, Commission fédérale d'estimation du 5<sup>e</sup> arrondissement

**Depuis 2019**

Juge cantonal, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Cours administratives et 1<sup>re</sup> Cour des assurances sociales, Tribunal cantonal fribourgeois

**2014 – 2019**

Juge suppléant, Cour d'appel pénal, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Cours des assurances sociales, 1<sup>re</sup> Cour d'appel civil et Cour de protection de l'enfant et de l'adulte, Tribunal cantonal fribourgeois

**2014 – 2019**

Vice-président des Commissions de conciliation en matière de bail à loyer, Districts de la Sarine, de la Gruyère, la Glâne, la Broye et la Veveyse

**2013 – 2019**

Conseiller juridique, Office fédéral du développement territorial

**2018**

Président de la Commission arbitrale CCT INFRI/FOPIS

**2011 – 2012**

Greffier, Tribunal cantonal fribourgeois

**2007 – 2011**

Greffier, Cour III (assurances sociales et santé publique), Tribunal administratif fédéral

**2003 – 2005**

Greffier, Tribunal du District de Sion

Activités accessoires

Chargé de cours et conférencier pour l'Association pour l'aménagement du Territoire EspaceSuisse

Chargé de cours pour la SIM Swiss Insurance Medicine

Chargé de cours et expert aux examens écrits et oraux auprès du Centre forestier de formation CEFOR/BZW